



Le Kremlin-Bicêtre, le 25 avril 2023

Le Directeur général

aυ

Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires Commissariat Général au Développement Durable -SEVS/SDPPD2

Tour Séquoia - 1 place Carpeaux 92055 LA DEFENSE Cedex.

Affaire suivie par : Louise BERTHARION Tél : 01.88.28.88.32 Courriel : louise.bertharion@apij-justice.fr

Réf: D-CAY_CJ-2023-0011

Objet : Examen au cas par cas du projet de construction de la cité judiciaire de Cayenne

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif spécialisé, placé sous la tutelle de l'Etat – ministère de la Justice pour la conception et la construction des grands projets immobiliers relevant des différentes directions du ministère. A ce titre, elle a été mandatée pour l'opération de construction de la cité judiciaire de Cayenne située dans la région de Guyane (973).

Au regard de ses caractéristiques (surface de plancher supérieure à 10 000 m²), et à la lumière de la rubrique 39 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le projet est soumis à examen au cas par cas afin de déterminer s'il doit ou non être soumis à évaluation environnementale.

Par la présente, je vous saisis d'une demande d'examen au cas par cas et vous adresse le dossier documentaire comprenant le CERFA n°14734*04 dûment complété et signé, décrivant l'ensemble des caractéristiques du projet.

Je vous remercie par avance de bien vouloir accuser bonne réception de ce dossier auprès de mes services afin de lancer le délai d'instruction réglementaire, une fois sa complétude vérifiée.

Pour David Barjon par intérim,

Guilhem Blanchard, directeur, adjoint au directeur général

Pièces jointes au présent courrier : dossier de cas par cas au titre du projet de construction de la cité judiciaire de Cayenne